



Barèmes de remboursement 2012

(Entreprises de 10 salariés et plus)

Barème des frais annexes de formation

Frais de repas	Coût réel plafonné à :
Province	17,76 € HT ⁽¹⁾
Ile de France - DOM/Etranger	17,76 € HT ⁽¹⁾
Frais d'hôtel	Coût réel plafonné par nuit à :
Province	75 €
Ile de France - DOM/Etranger	80 €
Forfait séminaire	Coût réel plafonné par nuit et par stagiaire à :
Province	156 €
Ile de France - DOM/Etranger	195 €
Indemnités kilométriques	Barème de l'entreprise plafonné à :
Aucune note de carburant ne peut être facturée ⁽²⁾ . Seules des indemnités kilométriques sont acceptées, dans la limite de 500 kms aller/retour.	0,44 € / km

(1) la TVA est déductible seulement sur les frais de repas.

(2) sauf pour les véhicules de location utilisés pour les déplacements de la formation.

Barème de la professionnalisation - critères interprofessionnels ⁽³⁾

Contrat de Professionnalisation	9,15 € / heure
Période de Professionnalisation	9,15 € / heure, 12 € / heure, ou 18 € / heure ⁽⁴⁾
Formation des Tuteurs	15 € / heure
Fonction Tutorale	230 € / mois (6 mois maximum)

(3) pour les entreprises relevant de branches professionnelles gérées par AGEFOS PME, nous contacter.

(4) selon critères, nous contacter.